Ma Ville

L'INFORMATION MUNICIPALE
DE SAINT-CONSTANT

Été 2016 Vol 3 - Nº 2

Saint-Constant

LE RETOUR DES RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

- Marché public
- Fête nationale
- Veillées festives

P. 4

DÉMARCHE PARTICIPATIVE :
Refonte Règlementaire

P. 13

DÈS LE 5 SEPTEMBRE :
Bacs roulants obligatoires

P. 17

18 JUIN :
Grand Défi Pierre Lavoie et Jimmy Sévigny

57967

PRENEZ **NOTE**

Ma Ville

Production
Service des communications
Ville de Saint-Constant

Collaboration
Services municipaux de la
Ville de Saint-Constant

Photographes
Geneviève Poirier, Vlad Podkhlebnik, Amélie Picquette, Banque de photos de la Ville de Saint-Constant, Shutterstock, Adobe Stock.

Graphisme et impression
Communication Globale Pub Cité

SOMMAIRE

Actualités 4
Bacs roulants, collecte des ordures 13
Marché public 16
Les rendez-vous près de chez vous 17
Fête nationale 20

DES SUGGESTIONS?

Des commentaires?

Le bulletin municipal contient l'essentiel des renseignements pouvant vous être utiles. Un sujet vous intéresse en particulier? Faites-nous part de vos suggestions :

communication@ville.saint-constant.qc.ca

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103436
www.fsc.org

Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables.

SERVICES MUNICIPAUX

Pour nous joindre : 450 638-2010

Les services de la Ville de Saint-Constant seront fermés à l'occasion des jours fériés :

Congé de la Fête nationale; le 24 juin

Congé de la Fête du Canada; le 1er juillet

Mairie **Affaires juridiques et Greffe** **Ressources humaines** **Service des incendies** **Communications** 147, rue Saint-Pierre	Lun. au jeu. Vendredi	8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h à 13 h) 8 h 30 à 13 h
Cour municipale **Comptoir de la taxation** **Comptoir de l'urbanisme** 121, rue Saint-Pierre	Lun. au jeu. Vendredi	8 h à 17 h (fermé de 12 h à 13 h) 8 h à 12 h
Travaux publics **Service du génie** 25, montée Lasaline	Lun. au jeu. Vendredi	8 h à 17 h (fermé de 12 h à 13 h) 8 h à 12 h
Écocentre (déchetterie) 25, montée Lasaline	**1er MAI AU 31 OCTOBRE** Lun. au jeu. Vendredi Ouvert tous les samedis et dimanches de 8 h 15 à 11 h 45 et 13 h 15 à 16 h 45	8 h 15 à 11 h 45 13 h 15 à 16 h 45 8 h 15 à 11 h 45
Service des loisirs 160, boul. Monchamp	Lun. au jeu. Vendredi	8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h à 13 h) 8 h 30 à 13 h
Bibliothèque 121, rue Saint-Pierre	**Jusqu'au 26 juin** Lun. au mer. Jeudi Vendredi Samedi Dimanche **Du 27 juin au 5 septembre** Lun. au mer. Jeudi Vendredi Samedi Dimanche	 13 h à 20 h 30 9 h 30 à 20 h 30 13 h à 17 h 10 h 30 à 15 h 30 12 h à 16 h 13 h à 20 h 30 9 h 30 à 20 h 30 13 h à 20 h 30 10 h 30 à 15 h 30 Fermé

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous êtes un nouveau résident? Bienvenue chez vous! Merci d'avoir choisi Saint-Constant comme milieu de vie pour vous et pour votre famille.

Vous avez besoin de renseignements? Contactez-nous afin d'obtenir les réponses à vos questions. Transmettez-nous un courriel en nous indiquant votre nom et adresse; c'est avec plaisir que nous vous transmettrons l'horaire des collectes, le nom de votre conseiller municipal, les travaux ayant cours dans votre secteur cet été ainsi que d'autres renseignements pouvant vous être utiles.

LE SAVIEZ-VOUS?

UNE INFORMATION PRATIQUE CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

L'utilisation de systèmes d'alarme est réglementée par certaines normes. Le citoyen doit communiquer avec la Régie intermunicipale de police Roussillon, préalablement à l'installation d'un tel système pour s'enregistrer et fournir l'information requise, ainsi que pour obtenir les renseignements et précisions nécessaires. L'utilisateur qui omet, néglige ou refuse de se procurer un permis commet une infraction et est passible d'une amende.

communication@ville.saint-constant.qc.ca
450 638-2010, poste 7460

MOT DU MAIRE

Enfin, la saison estivale est à nos portes! C'est le moment de l'année où nous pouvons profiter des activités en plein air et en famille… La fin des classes approche à grands pas et les camps de jour vont débuter à la fin du mois… On sent l'effervescence et l'éveil de notre entourage et de notre environnement… L'hiver a été long pour plusieurs et cette dose de vitamine D est plus que bienvenue pour refaire le plein d'énergie! La Ville vous a d'ailleurs concocté un été riche en divertissements et en activités de toutes sortes. Je vous invite à prendre connaissance du calendrier qui se trouve en dernière page de ce bulletin et à le conserver pour ne rien manquer de ce qui se passera dans notre belle ville pendant la période estivale. Je profite de l'occasion pour vous inviter à bouger, à déguster des produits régionaux, à danser, à rouler sur les pistes cyclables, à visiter ou à revisiter le musée Exporail et le Musée d'archéologie de Roussillon, bref, à profiter des activités et attraits de votre ville et de votre région et à y inviter vos amis!

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour vous parler de deux initiatives importantes que la Ville met en place : la première vise à vous permettre d'en savoir davantage sur tous les tenants et aboutissants des grands projets en cours à Saint-Constant, qui font partie de la planification stratégique (propriété de la bibliothèque, centre aquatique, aréna, etc.). L'information vous sera acheminée sous forme de feuillet thématique à compter de l'automne prochain. En second lieu, il s'agit de la démarche participative pour la refonte complète des règlements d'urbanisme. Je le dis souvent, c'est en travaillant tous ensemble que nous arriverons à donner à notre ville le cadre de vie, la personnalité et la notoriété que nous souhaitons. Cette refonte règlementaire touche tous les aspects de notre environnement et votre participation est indispensable.

Dans un autre ordre d'idées, la Ville profitera de l'été pour réaliser de nombreux travaux sur le territoire. Déjà, le Service des travaux publics est à pied d'œuvre pour embellir la municipalité et entretenir ses infrastructures.

L'été est également un bon moment pour poursuivre vos efforts environnementaux et profiter des différents services qui vous sont offerts. Vous trouverez notamment des détails sur les différentes collectes, subventions et initiatives dans la section *Ma Ville verte.*

Profitez de la belle saison et bonne lecture!

Jean-Claude Boyer
Maire de Saint-Constant

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES du conseil municipal

Soyez présents!

Les séances du conseil sont publiques et tous les citoyens sont bienvenus. En y assistant, vous pouvez vous familiariser avec tous les aspects qui régissent une saine gestion municipale ainsi qu'avec les grands projets de la Ville.

Séances du conseil

Les séances sont tenues le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h 30, à l'hôtel de ville (147, rue Saint-Pierre). Les prochaines séances ordinaires auront lieu :

Les 14 juin*, 12 juillet et 9 août.

*La séance ordinaire du 14 juin aura lieu à la salle multifonctionnelle du Quartier de la Gare au 121, rue Saint-Pierre.

saint-constant.ca

UNE NOUVELLE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Précédant la séance ordinaire du conseil accessible du **14 juin** prochain, qui aura lieu pour l'occasion au Quartier de la Gare, la Ville présentera sa nouvelle politique d'accessibilité universelle lors d'un cocktail auquel citoyens, élus et employés sont conviés dès 18 h 30. Pourquoi une telle politique? Pour assurer que tous les citoyens, incluant ceux ayant des limitations fonctionnelles, puissent avoir accès à l'ensemble des services et ressources de la Ville et s'intégrer socialement sans obstacle. À compter du 15 juin, il sera possible de consulter cette politique en visitant l'un des bâtiments municipaux ou en consultant le site web de la Ville à saint-constant.ca, sous *Politiques municipales.*

M. David Lemelin
Conseiller municipal
du district 1

M. André Camirand
Conseiller municipal
du district 2

M. Gilles Lapierre
Maire suppléant
Conseiller municipal
du district 3

Mme Chantale Boudrias
Conseillère municipale
du district 4

Mme Louise Savignac
Conseillère municipale
du district 5

M. Thierry Maheu
Conseiller municipal
du district 6

M. Mario Perron
Conseiller municipal
du district 7

M. Mario Arsenault
Conseiller municipal
du district 8

REFONTE RÈGLEMENTAIRE D'URBANISME

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le 24 mai dernier, la Ville était l'hôte d'une soirée « portes ouvertes » à Exporail afin de rencontrer les citoyens et de leur présenter la démarche de refonte des règlements d'urbanisme. Lors de cette soirée, des professionnels de la Ville étaient présents pour accueillir les citoyens à différents kiosques thématiques et répondre à leurs questions, commentaires et préoccupations.

En effet, depuis plusieurs mois, la Ville s'affaire à réviser sa réglementation d'urbanisme. Les objectifs de cette démarche visent notamment à :

- Arrimer les règlements d'urbanisme avec la réalité actuelle de la Ville, les besoins de la population et les nouvelles tendances en matière d'aménagement;
- Assurer la conformité aux orientations régionales (schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Roussillon et Plan métropolitain d'aménagement et de développement);
- Intégrer les principes du développement durable dans les outils de planification.

La participation citoyenne étant au cœur de cette démarche, la Ville convie les citoyens à une assemblée publique de consultation en septembre prochain et au cours de laquelle la nouvelle proposition règlementaire sera présentée. Consultez régulièrement le site web de la Ville pour connaître tous les détails en lien avec cette soirée où vous serez invités à déposer vos avis ou mémoires. Votre participation est essentielle pour enrichir la démarche et s'assurer que les nouveaux règlements répondent à vos besoins. Pour plus de renseignements ou pour nous faire part de vos commentaires sur ce projet, consultez le **batir.saint-constant.ca.**

SOYEZ EN RÈGLE ET PROTÉGEZ VOTRE ANIMAL!

L'obtention d'une licence pour les animaux de compagnie est obligatoire pour les résidents de Saint-Constant. Le médaillon d'identification (licence), unique à chaque animal, comporte le nom de la municipalité, ainsi qu'un numéro d'immatriculation, et offre de nombreux avantages :

- Augmente les chances de retrouver les animaux égarés par leur propriétaire
- Permet de prolonger la garde en fourrière (5 jours plutôt que 3)
- Permet à la Ville d'adapter ses services pour mieux répondre aux besoins des propriétaires, grâce au dénombrement précis de la population animale (ex. : ouverture de parcs canins)
- Permet également d'assurer l'harmonie entre les citoyens, notamment en appliquant le règlement sur le nombre maximum d'animaux par foyer

*À compter du **1er août 2016**, cette licence coûtera entre **15 $ et 25 $** selon l'animal et devra **être renouvelée annuellement. Prendre note que la licence est gratuite pour les animaux munis d'une micropuce.**

OUPS, J'AI OUBLIÉ...

Outre le risque de ne pas retrouver votre animal, le refus ou défaut d'enregistrer ce dernier constitue une infraction au Règlement 1016, et est passible de sanctions. Rappelons qu'un animal non réclamé dans les délais peut être donné, vendu, remis en liberté ou euthanasié selon les circonstances.

PROCUREZ-VOUS UNE LICENCE AVANT LE 31 JUILLET 2016 ET ÉCONOMISEZ!

Le nouveau règlement entrera en vigueur dès le 1er août 2016. Les citoyens qui auront obtenu leur licence avant le 31 juillet 2016 pourront bénéficier de la gratuité de celle-ci et aucun renouvellement annuel ne sera nécessaire.

Le texte officiel du règlement relatif aux animaux peut être consulté au saint-constant.ca.

PROGRAMME DE FERMETURE DES FOSSÉS

Dans le cadre du plan directeur des infrastructures prévu à la planification stratégique 2015-2025 de la Ville, un programme de fermeture des fossés a été mis en place et débutera dès cet été dans certaines rues du territoire. De plus, comme la chaussée s'est passablement dégradée dans ces secteurs au cours des années, la Ville profitera de ces travaux pour procéder à la reconstruction de plusieurs rues. Ces travaux comporteront donc également le remplacement et/ou la réhabilitation des conduites d'égout domestique et d'égout pluvial ainsi que la réfection complète de la voirie, incluant les bordures de béton. Avant de procéder, la Ville a rencontré les résidents des secteurs concernés au cours des mois d'avril et de mai derniers, lors de soirées d'information et d'échanges afin de discuter de différentes options qui leur étaient offertes dans le cadre de ce programme. D'autres secteurs bénéficieront également de ces travaux dans les années à venir. En procédant ainsi, la Ville souhaite du même coup mettre en place des infrastructures urbaines durables et cohérentes.

UN RENDEZ-VOUS CITOYEN ENRICHISSANT

Le 13 avril dernier, le maire de Saint-Constant, en compagnie de conseillers municipaux et d'employés de la Ville, a accueilli plus d'une centaine de résidents lors d'un rendez-vous citoyen à Exporail. Ce rassemblement convivial a permis aux résidents de prendre connaissance des développements relatifs aux grands projets de Saint-Constant, d'exprimer leurs points de vue et de mettre en commun leurs réflexions. Parmi les nombreux sujets abordés, mentionnons le programme de fermeture des fossés, la refonte réglementaire urbanistique, la mise en place d'un quartier industriel et les nouveaux services offerts. Plusieurs participants ont également pu profiter de l'occasion pour faire émettre leur nouvelle carte citoyenne sur place.

NOUVELLE FORMULE

Ces rencontres visent à favoriser la participation des citoyens aux initiatives que la Ville met en place. Afin de permettre à tous d'y participer, incluant les familles ayant de jeunes enfants, une halte-garderie était offerte ainsi qu'un repas cuisiné par la Popote Constante.

Le prochain rendez-vous citoyen aura lieu à l'automne 2016. Surveillez les nouvelles de la Ville.

AVEZ-VOUS ESSAYÉ NOS NOUVEAUX SERVICES?

Nouvelle ***carte citoyenne***

Système d'alertes en temps réel :
alertes.saint-constant.ca

Plateforme de consultation en ligne :
batir.saint-constant.ca

Demandes en ligne

Application ***Voilà!*** pour signaler un problème non urgent

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES COURBES

De nombreuses plaintes ont été rapportées à la Régie intermunicipale de police Roussillon concernant le stationnement de véhicules dans une courbe.

Les règlements municipaux relatifs à l'immobilisation et au stationnement des véhicules pour les municipalités de Candiac, de Delson, de Saint-Constant et de Sainte-Catherine stipulent à l'article 30 « qu'il est interdit d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier, même en l'absence de toute signalisation, aux endroits suivants :

- Sur la chaussée, à côté d'un véhicule routier déjà stationné près de la bordure (stationnement en double);
- Sur le côté gauche d'une chaussée faisant partie d'un chemin public composé de deux (2) chaussées séparées par une plate-bande ou par un autre dispositif et sur laquelle la circulation se fait dans un sens seulement, sauf si une signalisation le permet;
- Dans les six (6) mètres d'une obstruction ou d'une tranchée dans un chemin public;
- Dans une courbe;
- Dans un parc ailleurs qu'aux endroits réservés à cette fin. »

Quiconque contrevient à cet article 30, commet une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende de 30 $.

Ces gestes obstruent le libre passage des véhicules d'urgence et de livraison, principalement dans les quartiers résidentiels.

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER 2015

Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant en 2015 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil le 10 mai dernier. Chaque année, les municipalités doivent déposer ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Ce rapport doit faire l'objet d'un audit (vérification) par une firme comptable indépendante.

	BUDGET 2015	RÉEL 2015	ÉCART
Revenus d'exploitation	34 844 151 $	35 046 510 $	202 359 $
Dépenses d'exploitation (exclut l'amortissement)	(33 234 663) $	(32 673 214) $	561 449 $
Affectation et activités d'investissements	(1 609 488) $	(1 034 749) $	574 739 $
TOTAL	**- $**	**1 338 547 $**	**1 338 547 $**

Version intégrale du rapport financier 2015 • Prévisions budgétaires et PTI 2016 • saint-constant.ca

RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	23 185 242
Taxes et tarification - services municipaux	8 032 045
Compensation tenant lieu de taxes	312 265
Transferts	182 690
Services rendus aux organismes municipaux	327 182
Autres services rendus	829 358
Droits, amendes et pénalités	2 225 464
Autres	356 395
TOTAL DES REVENUS	**35 450 641 $**

DÉPENSES	
Administration générale	6 404 492
Police	5 106 600
Sécurité incendie	2 996 472
Transport en commun	2 306 444
Travaux publics	4 995 654
Hygiène du milieu	5 022 612
Urbanisme et mise en valeur du milieu	954 644
Loisirs et culture	5 226 491
Affectations et immobilisations	(1 204 045)
Service de la dette (incluant frais financement)	3 641 277
TOTAL DES DÉPENSES	**35 450 641 $**

INVESTISSEMENTS	
Achat d'équipements	426 183
Matériels roulants	1 209 259
Reconstruction de rues	6 755 400
Mise à niveau des stations de pompage	515 000
Aménagement paysager sentiers Héritage Roussillon et lac	200 000
Rue Sainte-Catherine - traverse de voie ferrée et partie nord	2 000 000
Boulevard Monchamp - de l'Olivier à route 132	670 000
Route verte et piste cyclable rue Lévesque	566 000
Bibliothèque	500 000
Travaux centre Denis Lord (agrandissement du bâtiment)	1 689 831
Soccer / Football synthétique Jacques-Leber partenariat CSDGS	1 117 475
Réaménagement de l'hôtel de ville	786 560
Patinoire extérieure	200 000
Chapiteau activités culturelles	144 850
Achat de terrains - Terre 117	228 000
Entrées de ville	70 000
Peinture tour d'eau	70 746
Implantation de la collecte à deux voies au sein de la Ville	25 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**17 174 304 $**

HERBE À POUX : LA SOLUTION EST DANS VOTRE COUR!

L'herbe à poux est souvent confondue avec l'herbe à la puce. L'apparence de ces deux plantes est toutefois très différente et elles n'ont pas les mêmes conséquences sur la santé. Plusieurs Constantins souffrent pendant de longues semaines des réactions allergiques dues au pollen que l'herbe à poux libère lors de sa floraison à la mi-juillet. La Ville sollicite la collaboration de tous les citoyens afin de réduire au minimum la présence de l'herbe à poux sur le territoire. Si chaque personne fait sa part en arrachant les plants d'herbe à poux sur son terrain, la qualité de l'air sera automatiquement améliorée et favorisera la santé des personnes plus sensibles aux effets de cette plante.

L'herbe à poux pousse surtout dans les sols peu fertiles. Elle se trouve principalement :

- le long des rues et des trottoirs
- en bordure des routes asphaltées
- sur les terrains vagues
- sur les terrains en construction
- sur les terrains industriels
- sur les terrains servant de dépôts à neige

Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez. Vous pouvez effectuer l'arrachage :

- à la main
- en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette

Sur les terrains de plus grandes dimensions, le fauchage et la tonte sont recommandés. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux deux fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au minimum la quantité de pollen qui est libéré.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

AGRILE DU FRÊNE : POUR UNE GESTION RESPONSABLE

POURQUOI INTERVENIR?

- Perte en valeur des propriétés et revenus de taxes
- Perte de biodiversité
- Augmentation des îlots de chaleur
- Problèmes liés à la sécurité (les arbres morts peuvent tomber dans l'espace public)

ACTIONS MISES EN PLACE :

- Inventaire des parcs, rues et espaces verts, des zones de haute densité et du domaine privé
- Dépistage
- Matériel pour l'installation de pièges, l'écorçage, l'échantillonnage, etc.
- Traitement au TREEAZIN d'environ 1070 frênes
- Abattage selon la technique SLAM (*SLow Ash Mortality**)
- Transformation des arbres abattus en copeaux
- Permis gratuit pour l'abattage de frêne

ACTIONS À VENIR :

- Revalorisation des résidus de frênes
- Reboisement des sites de haute valeur écologique (Centre culturel Denis-Lord et parc multifonctionnel)
- Reboisement des sites de haute densité
- Remplacement des frênes abattus

**Mise au point aux États-Unis, l'approche SLAM vise à ralentir la croissance et la dispersion du front d'invasion de l'agrile en s'attaquant aux populations satellites (ou isolées), particulièrement celles retrouvées près des zones urbaines et distantes des foyers d'infestation primaires.*

TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR

JARDINAGE

Assurez-vous d'arroser le matin ou le soir le pied des plantes. En plus d'éviter l'évaporation, en arrosant en profondeur plutôt qu'en surface, on économise l'eau et on favorise le développement racinaire de la plante. Si on mouille les feuilles en plein soleil, celles-ci risquent de brûler, ce qui donne un mauvais aspect à la plante.

Redirigez l'eau des gouttières dans les plates-bandes ou sur le gazon et non sur le patio ou sur l'entrée de la cour. De cette façon, vous récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin.

Procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie pour laver la voiture et arroser les plantes ainsi que votre jardin.

PELOUSE

Gardez le gazon plus long (6 cm), il retiendra davantage l'humidité et gardera une meilleure apparence. La première tonte devrait se faire à environ 5 cm, puis le gazon peut demeurer d'une longueur de 8 à 10 cm durant l'été, ne pas être coupé lors de sécheresse et être maintenu à 5 cm à l'automne.

PISCINE

- Remplissez votre piscine à moins de 20 cm du bord afin de réduire les éclaboussures.
- Utilisez une toile pour recouvrir la piscine afin de prévenir l'évaporation de l'eau.

VOITURE

- Utilisez un seau d'eau plutôt que le boyau d'arrosage pour laver la voiture.
- Utilisez des produits qui ne nécessitent pas d'eau.

ENTRÉE

Utilisez un balai ou l'eau de pluie pour nettoyer l'asphalte de l'entrée. C'est encore plus efficace qu'un boyau d'arrosage!

PIN-PON! LORSQUE VOUS ENTENDEZ CE BRUIT…

Lorsque vous entendez le bruit d'une sirène dans votre rue, cela signifie qu'une coupure d'eau aura lieu dans les minutes suivantes. Ces coupures sont nécessaires soit lors d'un bris d'aqueduc ou de travaux urgents. Nous vous recommandons de faire des provisions d'eau pour subvenir aux besoins de votre famille, le temps que le service soit rétabli. Lors du rétablissement du service, faites couler l'eau environ 1 à 2 minutes avant de la consommer.

Pour plus de renseignements sur la nature des travaux, consultez les alertes citoyennes émises par la Ville (alertes.saint-constant.ca) ou contactez le Service des travaux publics.

saint-constant.ca
450 638-2010, poste 7450

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PERMIS!

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION

La plupart des travaux de construction et de rénovation nécessitent la délivrance d'un permis. C'est le cas notamment pour l'installation d'une piscine. Un permis assure la conformité de votre projet à la réglementation municipale, ce qui vous fera économiser temps et argent.

Planifiez adéquatement votre projet en communiquant avec le Service de l'urbanisme au 450 638-2010, poste 7410. Un agent se fera un plaisir de vous renseigner et de vous indiquer les procédures à suivre.

PISCINE

Attention! Vous devez vous procurer un permis avant l'installation!

CLÔTURE

Toute piscine hors-terre ou creusée doit être entourée d'une **clôture** si les parois ont une hauteur inférieure à 1,2 m. Une haie, une rangée d'arbres ou un talus ne peut, de quelque façon que ce soit, être considéré à titre de clôture aux termes du règlement municipal.

Toute porte d'accès pratiquée dans une clôture pour piscine creusée ou hors-terre doit être munie d'un loquet et d'un mécanisme de fermeture automatique placé hors d'atteinte des enfants.

REMPLISSAGE

Le remplissage complet de la piscine est permis, une fois l'an, entre minuit et 5 h du matin. Toutefois, il est permis d'utiliser un minimum d'eau (30 cm), en dehors de ces heures, à l'occasion du montage de la piscine.

VOUS PENSEZ ABATTRE UN ARBRE?

Nul ne peut entreprendre des travaux de coupe d'arbre ou d'abattage d'arbre sans avoir au préalable obtenu un certificat à cet effet. Par ailleurs, aucun certificat n'est requis pour les arbres dont la tige a un diamètre inférieur à 10 cm mesuré à 1,3 m du niveau du sol ou une hauteur inférieure à 1,5 m pour un conifère. Contactez le Service de l'urbanisme pour plus de détails.

Division de l'urbanisme
121, rue Saint-Pierre
450 638-2010, poste 7410

EAU POTABLE : COMMENT ET QUAND L'UTILISER À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT?

Entre le 1er mai et le 15 septembre inclusivement :

ARROSAGE IMPAIR-PAIR À L'EXTÉRIEUR

Il est permis, durant la période estivale, d'arroser les pelouses et autres végétaux et/ou de procéder au remplissage partiel des piscines, aux conditions et pour les périodes suivantes :

- Pour les immeubles dont le numéro est un nombre PAIR : les jours civils dont les chiffres sont PAIRS, entre 20 h et minuit
- Pour les immeubles dont le numéro est un nombre IMPAIR : les jours civils dont les chiffres sont IMPAIRS, entre 20 h et minuit
- Le remplissage complet des piscines est permis tous les jours, entre minuit et 5 h, mais seulement une fois par année
- À noter que ces conditions s'appliquent que vous utilisiez l'eau au moyen d'un boyau d'arrosage ou non

LAVAGE EXTÉRIEUR

Il est également permis, durant la période estivale, d'utiliser l'eau pour le lavage des voitures ainsi que pour laver l'extérieur des bâtiments. Cette autorisation est accordée aux conditions et pour les périodes suivantes :

- Les samedis et les dimanches, de 9 h à 17 h
- Entre 20 h et minuit les jours suivants :
  - pour les immeubles dont le numéro est un nombre PAIR : les jours civils dont les chiffres sont PAIRS
  - pour les immeubles dont le numéro est un nombre IMPAIR : les jours civils dont les chiffres sont IMPAIRS

NOUVELLE PELOUSE

Un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention du permis requis, procéder à son arrosage en dehors des heures normalement permises le jour de la pose ou de l'ensemencement, et ce, pendant une période maximale de 4 h. De plus, le détenteur du permis est autorisé à procéder à l'arrosage entre 20 h et minuit durant la période de validité du permis.

Prenez note : votre permis ne peut être émis que pour une période de 6 jours consécutifs. Un seul permis sera délivré par adresse, par période estivale.

ARROSAGE AUTOMATIQUE

Dois-je m'inscrire?

Prenez note que selon la réglementation en vigueur, tout propriétaire ou occupant d'un immeuble muni d'un système d'arrosage automatique qui n'est pas directement branché sur un puits artésien doit contacter le Service de l'urbanisme pour s'inscrire sur une liste. À la réception des informations requises (nom et coordonnées) nous remplirons le formulaire et ferons suivre l'information à la Régie de police Roussillon qui applique également cette partie de la réglementation.

Une fois cette étape complétée, vous pouvez arroser :

Entre MINUIT et 5 h, aux conditions suivantes :

- Pour les immeubles dont le numéro est un nombre PAIR : les jours civils dont les chiffres sont PAIRS
- Pour les immeubles dont le numéro est un nombre IMPAIR : les jours civils dont les chiffres sont IMPAIRS

BRANCHEMENT SUR PUITS ARTÉSIEN : INSCRIPTION ET PERMIS ÉGALEMENT REQUIS

Veuillez noter que si votre système d'arrosage automatique est directement branché sur un puits artésien, il n'est pas nécessaire de vous inscrire. Votre résidence devrait alors être consignée sur notre liste des propriétés munies d'un puits. À cet effet, une affiche illustrant une pompe de puits, remise lors de l'enregistrement de la propriété, devrait être apposée dans un endroit visible de la rue (une fenêtre par exemple). Si vous n'avez pas cette affiche, nous pourrons vous en transmettre une copie à nouveau.

BAIGNADE SÉCURITAIRE :

DÉJOUONS LES STATISTIQUES!

Le Québec détient le triste record du plus grand nombre de noyades en piscine résidentielle au pays. Et si on déjouait les statistiques? Il existe des moyens concrets!

- Ne laissez jamais un enfant sans surveillance
- Clôturez adéquatement votre piscine
- Équipez-vous de gilets de sauvetage
- Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire
- Établissez des règles pour votre piscine... vous avez le droit, même avec vos visiteurs adultes!

SUR LE WEB : UN JEU LUDIQUE ET INSTRUCTIF

Jouez le jeu des 10 erreurs à ne pas commettre lorsque vous utilisez une piscine. Repérez les erreurs sur l'image, cliquez, et celle-ci se corrigera d'elle-même.

baignadeparfaite.com

DES GRILLADES EN TOUTE SÉCURITÉ

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessures, d'explosion et d'incendie. Voici quelques consignes de sécurité :

- N'utilisez pas le barbecue à l'intérieur d'un endroit fermé.
- Été comme hiver, les bonbonnes doivent être entreposées à l'extérieur.
- Placez votre appareil dans un endroit stable et ventilé.
- Ne l'installez pas trop près des murs, des arbres ou arbustes, ni à proximité d'un fil électrique. Une distance d'au moins 60 cm de toutes fenêtres et portes est requise.
- Nettoyez les grilles et les brûleurs après chaque utilisation.
- Inspectez régulièrement le tuyau d'alimentation reliant l'appareil à la bonbonne; utilisez une solution savonneuse (ex. : liquide à vaisselle) afin de déceler les fuites.
- Inspectez la bouteille de propane. Les bouteilles défectueuses ou âgées de 10 ans doivent être retirées et remises à un distributeur de propane qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bonbonne au rebut.
- Lors du transport de la bonbonne en voiture, elle doit être bien immobilisée en position debout. Assurez-vous que la valve est bien fermée et gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.
- Surveillez en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

SOYEZ ATTENTIF AUX RISQUES À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE BÂTIMENT!

Afin d'amorcer la saison chaude sans tracas, le Service de sécurité incendie souhaite vous rappeler quelques consignes de sécurité importantes.

Tous les aménagements utilisent des matériaux tels que le paillis, le terreau et la mousse de tourbe. La mousse de tourbe, excellent terreau lorsqu'elle est humide, peut s'enflammer lors de grosses chaleurs.

Une trop longue exposition à la chaleur de ces matériaux de jardinage produit un gaz, le méthane, qui peut facilement s'enflammer.

Les cigarettes ou cigares des fumeurs, déposés négligemment dans les pots de fleurs près des maisons, les plates-bandes de terrain privé ou des commerces sont des causes d'incendie répandues qui peuvent causer beaucoup de dommages à un bâtiment.

RÉDUISEZ LES RISQUES :

- Jetez les cigarettes, cigares et allumettes dans des contenants prévus à cet effet et installez un cendrier à l'extérieur, là où les gens iront fumer.
- Arrosez régulièrement vos pots de fleurs, si votre engrais ou terreau contient de la mousse de tourbe, et maintenez le paillis humide.
- Respectez une distance d'au moins 45 cm (18 po) entre les tapis de paillis et les matériaux combustibles d'un bâtiment.
- Respectez les directives de distance que suggère le manufacturier des appareils électriques utilisés dans les aménagements paysagers extérieurs, tels les éclairages décoratifs.

D'AUTRES CONSEILS DE PRÉVENTION POUR VOUS AIDER À DIMINUER LES RISQUES D'INCENDIE AUX ALENTOURS DE VOTRE DEMEURE :

- Limitez au minimum les éléments combustibles qui se trouvent à proximité de votre résidence, tels que les circulaires et le courrier, les bacs à déchets et de recyclage, les déchets végétaux, le bois de chauffage, etc.
- Utilisez des auvents, des rideaux ou du treillis d'intimité offrant une résistance à la propagation de la flamme.
- Ne laissez jamais de bougies, de torches ou de feux de foyer extérieurs sans surveillance.
- Employez des rallonges électriques portant la mention « usage extérieur ». Évitez de les utiliser en permanence. Elles sont conçues pour un usage temporaire seulement.

PROGRAMME D'INSTALLATION ET DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE :

VISITE DE PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE ANNUELLE

Depuis le mois de mai, le Service de sécurité incendie de Saint-Constant a entamé le programme annuel de visite de prévention en milieu résidentiel. Pendant cette visite, les pompiers vérifient les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone, le plan d'évacuation, le dégagement utile du panneau de distribution électrique, les extincteurs portatifs et la présence de bouteilles de propane alimentant les appareils domestiques (excluant le barbecue).

On ne le dira jamais assez, la présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels dans la maison et d'un plan d'évacuation augmentent les chances de sortir indemne d'un incendie.

Si vous êtes absent lors de la visite, un signet d'information portant sur des conseils de prévention incendie sera laissé sur votre porte.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Section prévention de votre Service de sécurité incendie au 450 638-2010, poste 7880.

PASSER L'ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

La Régie intermunicipale de police Roussillon désire rappeler à la population l'importance de respecter les lois et règlements lors de la fréquentation des parcs et des endroits publics.

En effet, la période estivale amène un plus grand achalandage dans les espaces verts du territoire, ce qui entraine un nombre plus élevé d'incivilités.

Afin de rendre les visites plus agréables, nous souhaitons rappeler aux citoyens quelques règles de base à respecter, entre autres :

- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas consommer d'alcool
- Ne pas faire de feux
- Ne pas flâner
- S'assurer que l'espace utilisé pour stationner votre véhicule est réglementaire
- S'assurer de respecter les heures d'ouverture affichées aux entrées des parcs

Pendant la belle saison, le service de police redouble d'efforts pour assurer la sécurité des citoyens. Plusieurs effectifs supplémentaires sont mis à contribution, notamment les policiers à vélo et les policiers en civil patrouillant dans les parcs afin d'assurer la sécurité de tous et le respect des lois et règlements.

Si vous êtes témoin d'un acte criminel ou si vous observez une personne ayant un comportement suspect, veuillez en aviser la Régie en composant le 450 638-0911. N'hésitez pas à composer le 911 pour toute urgence.

La section prévention de la Régie intermunicipale de police Roussillon vous souhaite un bel été en toute sécurité!

SEMAINES GRATUITES À L'ÉCOCENTRE

La Ville de Saint-Constant offre à nouveau des semaines sans frais à l'écocentre. Entre le 13 et le 19 juin inclusivement, de même qu'entre le 15 et le 21 août inclusivement, la Ville encourage les citoyens à venir déposer gratuitement tous les articles recyclables et récupérables dont ils n'ont plus besoin.

La liste des matières acceptées à l'écocentre peut être consultée au saint-constant.ca, sous *Services municipaux / Division des travaux publics / Écocentre.*

L'écocentre est situé au 25, montée Lasaline à Saint-Constant et est ouvert selon l'horaire suivant :

Lundi au jeudi :	8 h 15 à 11 h 45 et 13 h 15 à 16 h 45
Vendredi :	8 h 15 à 11 h 45
Samedi et dimanche :	8 h 15 à 11 h 45 et 13 h 15 à 16 h 45

UNE ÉQUIPE VERTE POUR INFORMER LES CITOYENS SUR LES DIFFÉRENTES COLLECTES

Cet été, les patrouilleurs de l'équipe verte sillonneront à nouveau le territoire de la MRC de Roussillon entre le 6 juin et le 12 août afin de s'assurer que tous les citoyens sont informés qu'ils devront se procurer un bac roulant équipé d'une prise européenne d'ici le 5 septembre 2016 pour pouvoir continuer de participer à la collecte des déchets.

Dans un deuxième temps, l'équipe proposera des solutions pour permettre à la population de réduire le contenu de leur poubelle, tout en disposant écologiquement des matières qui ne sont pas acceptées lors de la collecte des déchets, telles que le carton, les branches ou le matériel électronique.

Profitez de leur visite pour poser vos questions et poursuivons nos efforts pour une planète plus verte!

COLLECTE DE SURPLUS DE CARTON

Vous avez accumulé un surplus de carton lors de votre déménagement ou lors de votre grand ménage du printemps? Vous aurez l'occasion d'en disposer de manière écologique en le déposant en bordure de rue le **8 juillet prochain avant 7 h le matin.**

QUELQUES CONSIGNES :

Les surplus de carton ne doivent pas entraver la collecte robotisée, c'est pourquoi il faut laisser un espace libre d'environ 60 cm (2 pi) autour du bac de récupération et ne rien mettre sur celui-ci.

Les amas de carton ne doivent pas être ficelés ni attachés ensemble. N'oubliez pas de défaire les boîtes volumineuses; retirez-en les plastiques et les morceaux de styromousse.

Prenez note : Depuis le 1er décembre 2014, le carton n'est plus ramassé lors de la collecte des déchets.

Vous n'avez pu profiter de la collecte spéciale?

Disposez de vos surplus dans le conteneur à carton de la Division des travaux publics au 25, montée Lasaline.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DE LA MRC DE ROUSSILLON

Pour plus d'information, consultez le mrcroussillon.qc.ca, sous l'onglet *Matières résiduelles / Programmes de subvention*, ou appelez au 450 638-1221, poste 335.

VOUS ÊTES ENSEVELIS PAR VOS PAPIERS?

La Ville vous invite à profiter d'une **journée déchiquetage** le **17 septembre prochain!**

Les résidents et les entreprises du territoire de Saint-Constant sont priés de conserver précieusement leurs papiers contenant leurs informations personnelles jusqu'au 17 septembre prochain pour s'en départir de façon sécuritaire lors de cette journée déchiquetage, et ce, gratuitement.

L'activité se déroulera dans le stationnement de l'hôtel de ville situé au 147, rue Saint-Pierre, de 9 h à 13 h. Un employé de l'entreprise de déchiquetage sera présent et un écran permettra aux usagers de voir leurs documents confidentiels se faire déchiqueter.

Un document (pièce d'identité, facture, etc.) indiquant l'adresse de votre domicile ou de l'entreprise sera requis et devra être présenté à l'employé de la Ville.

Un maximum, par résident ou par entreprise, de cinq boîtes de grandeur moyenne remplies de papiers sera permis.

Pour obtenir plus de détails, vous pouvez contacter le Service des affaires juridiques et greffe au 450 638-2010, poste 7530 ou à greffe@ville.saint-constant.qc.ca.

Nous vous y attendons en grand nombre!

À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2016

NOUVELLE MESURE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

CONTENANT ACCEPTÉ

Le bac roulant avec prise européenne sera **le seul contenant accepté** lors de la collecte des déchets. **Le volume des matières admissibles sera limité au contenu du bac roulant.** Certains encombrants (voir page 14) seront toutefois encore ramassés à côté du bac roulant.

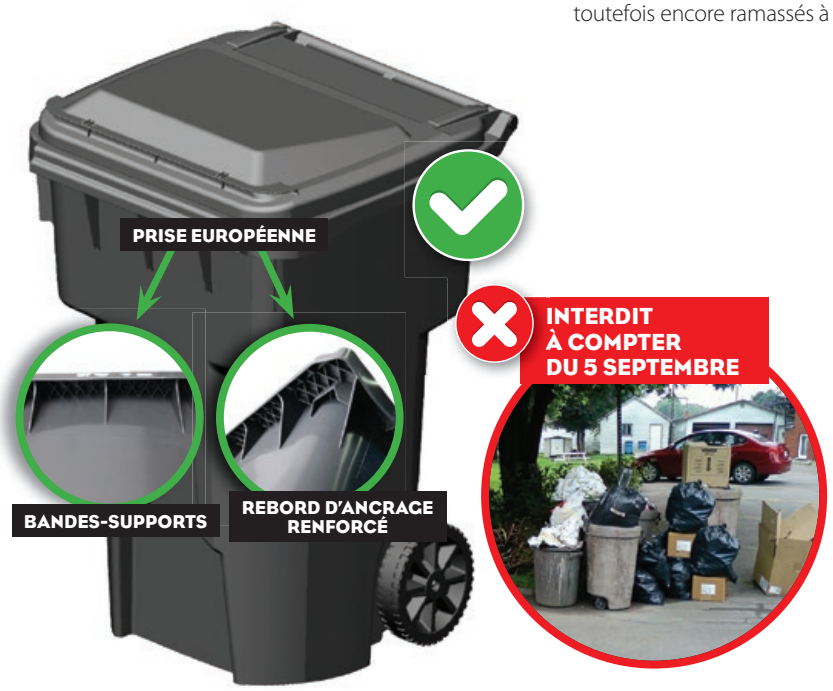

Où se procurer un bac ?

Ni la Ville, ni la MRC de Roussillon ne fournit de bac pour les déchets. Si vous n'avez pas de bac roulant conforme, vous devrez vous le procurer auprès du détaillant de votre choix (voir la liste disponible au : mrcroussillon.qc.ca).

Comment choisir un bac conforme ?

- Bac roulant avec prise européenne (rebord d'ancrage renforcé avec trois bandes-supports à l'avant)
- Couleurs **ACCEPTÉES** : noir, gris ou vert

- Couleurs **INTERDITES,** car elles sont réservées aux autres collectes : bleu (recyclage) ou brun (matières organiques)

Vous pourrez continuer à utiliser votre bac muni d'une prise européenne, si celui-ci est en bon état et qu'il n'est pas bleu ou brun.

Autres caractéristiques pour faire un bon choix :

- roues de 20 cm minimum (plus elles sont grosses, plus le bac sera stable);
- résistance thermique de -40°C à 40°C;
- protection aux rayons UV;
- garantie minimum de 5 ans;
- le vendeur dispose de pièces de rechange.

LA PRISE EUROPÉENNE EST ESSENTIELLE POUR LA LEVÉE MÉCANIQUE DU BAC

MATIÈRES INTERDITES

Plusieurs matières qui font déborder votre poubelle sont déjà interdites à la collecte des déchets. Visitez le saint-constant.ca pour connaître les points de dépôt.

- Peintures et contenants
- Produits électroniques
- Piles
- Huiles, filtres et antigels
- Ampoules au mercure
- Carton (surplus)
- Branches et sapins
- Matériaux de construction
- Médicaments et seringues
- Résidus domestiques dangereux
- Pneus et pièces automobiles
- Appareils réfrigérants

QUE FAIRE DES RÉSIDUS VERTS QUI N'ENTRENT PAS DANS LE BAC?

VALORISEZ-VOUS DÉJÀ VOS RÉSIDUS VERTS?

L'herbicyclage est pratiqué dans la MRC de Roussillon depuis 2001, faisant de nous des pionniers en la matière. Cet été, joignez le mouvement vous aussi, en pratiquant l'herbicyclage. Laissez vos rognures de gazon au sol. C'est bon pour votre pelouse et vous diminuerez de moitié le volume de vos déchets dans votre poubelle.

Les sacs de feuilles mortes ne seront plus ramassés à la collecte des déchets. Vous pourrez déchiqueter les feuilles sur place à l'aide de votre tondeuse, les composter ou disposer de vos surplus grâce aux collectes d'automne. Le calendrier des collectes sera amélioré cette année afin de couvrir une plus grande période. Surveillez les dates des collectes cet automne.

LIGNE INFO-COLLECTES 514 928-5227

Exclusivement pour les collectes des déchets et des matières recyclables.

Comme la MRC de Roussillon dessert 11 municipalités relativement aux collectes des déchets et des matières recyclables, il est important de laisser un message détaillé incluant nom, adresse, ville et numéro de téléphone. Pour plus d'information, visitez le mrcroussillon.qc.ca.

POURQUOI UN BAC ROULANT OBLIGATOIRE?

Depuis 2005, nous travaillons activement à l'amélioration de notre performance environnementale par la mise en œuvre de différentes mesures prévues à notre plan de gestion des matières résiduelles. La présente mesure favorise la valorisation des matières et permet de réduire l'enfouissement, en imposant une limite de matières admissibles à la collecte des déchets. En moyenne, dans la MRC, on génère près de 900 kg de déchets par ménage. Le fait d'uniformiser le type de contenant nous permet d'imposer une limite du volume admissible, ce qui a un impact significatif sur les tonnages de déchets enfouis. C'est d'ailleurs ce qu'ont démontré les expériences réalisées de cette mesure, qui est maintenant implantée dans la plupart des municipalités de la Montérégie.

De plus, comme nous avons pu le constater avec la collecte des matières recyclables, l'usage d'un bac roulant assure une meilleure propreté des lieux avant et après la collecte.

QUELLE GROSSEUR DE BAC CHOISIR?

Le choix du volume du bac roulant est laissé à la discrétion du citoyen, mais nous suggérons un minimum de 240 litres pour faire face à tous les besoins durant l'année (ménage du printemps, jeter de plus gros objets, etc.). De plus, avec l'arrivée éventuelle du bac brun pour les matières organiques, la fréquence des collectes des déchets sera diminuée dans quelques années. À titre de référence, en ce qui concerne le volume, notez que le bac roulant bleu utilisé pour la collecte du recyclage est d'un format de 360 litres.

COMBIEN DE BACS PUIS-JE AVOIR?

Normalement, un format de 360 litres devrait suffire aux besoins d'un ménage habitant une maison unifamiliale. Pour les multilogements, le ratio d'un bac pour trois unités d'habitation est suggéré. Chaque unité d'occupation résidentielle sera limitée à un volume de 720 litres par collecte, soit l'équivalent de deux bacs roulants de 360 litres. Pour les immeubles résidentiels de 3 à 6 logements ainsi que pour les commerces assimilables à la collecte domestique, le volume maximal par immeuble sera limité à 2 160 litres par collecte, soit l'équivalent de six bacs roulants de 360 litres. Tout immeuble ayant des besoins plus grands, devra utiliser les services d'un collecteur privé.

JE POSSÈDE DÉJÀ UN BAC ROULANT, DOIS-JE EN ACHETER UN NOUVEAU?

Vous pouvez continuer à utiliser votre bac roulant si celui-ci est en bon état et conforme, c'est-à-dire qu'il a une prise européenne et qu'il n'est ni bleu ni brun.

POURQUOI IMPOSER DES COULEURS AU BAC ROULANT?

Recyc-Québec a adopté une convention pour les couleurs du bac dans le but d'uniformiser la signalisation pour faciliter le tri des matières. L'imposition des couleurs pour les bacs de déchets se justifie par notre volonté de standardiser les couleurs associées aux collectes (bleu pour le recyclage, brun pour les matières organiques ainsi que noir, gris ou vert pour les déchets).

Cette décision fut prise pour empêcher certains citoyens de détourner l'usage des bacs fournis par la municipalité pour la récupération. En effet, nous avons vu de nombreux cas de gens qui ont masqué le logo de recyclage sur le bac de récupération afin de l'utiliser comme poubelle. Cette situation pourrait également prendre de l'ampleur avec l'arrivée prochaine du bac brun pour les matières organiques. En empêchant d'utiliser des bacs bleus et bruns pour les déchets, nous prévenons le détournement d'équipements publics.

QUE VAIS-JE FAIRE AVEC MON ANCIENNE POUBELLE NON CONFORME?

Vous pouvez la garder pour d'autres usages ou contacter la ligne Info-collectes au 514 928-5227 pour en disposer.

QUE FAIRE SI JE SUIS LOCATAIRE?

Assurez-vous que votre propriétaire soit informé de la nouvelle mesure afin que votre immeuble dispose de contenants adéquats. À noter que cette mesure ne vous touche pas si vous êtes déjà desservi par un conteneur.

JE NE GÉNÈRE PAS ASSEZ DE DÉCHETS POUR JUSTIFIER L'ACHAT D'UN BAC ROULANT.

Peu importe le volume de déchets générés, ces derniers devront être déposés dans un bac roulant pour être ramassés. Nous savons que tous les ménages n'ont pas besoin d'un tel volume de poubelle et que d'un point de vue individuel, cela peut même sembler aller à l'encontre du développement durable. Or, il ne faut pas perdre de vue que cette mesure s'inscrit dans une stratégie collective qui vise une limite de déchets admissibles. Si vous générez peu de déchets, vérifiez si vous pouvez partager l'usage d'un bac roulant avec vos voisins.

UN BAC ROULANT C'EST TROP GROS, ÇA N'ENTRE PAS DANS MA VOITURE.

Certains distributeurs offrent la livraison à domicile. Pour plus de détails, consultez le site Internet de la MRC de Roussillon sous l'onglet matières résiduelles : mrcroussillon.qc.ca.

QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX QUI N'ENTRENT PAS DANS LE BAC?

ENCOMBRANTS RAMASSÉS À CÔTÉ DU BAC

Les encombrants sont des résidus d'origine domestique dont le volume, le poids ou la nature non compressible ne leur permet pas d'être placés dans les bacs roulants.

ÉLECTROMÉNAGERS*

MEUBLES

MATELAS

TOILETTE

*Excluant les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, air climatisé, etc.)

UN HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES QUI FAIT CHAUD AU CŒUR

Le jeudi 14 avril dernier, la Ville de Saint-Constant soulignait l'apport des nombreux bénévoles Constantins dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole* qui avait pour thème cette année « Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif ».

Plus de 200 bénévoles ont pris part à la soirée hommage organisée pour l'occasion. Au cours de cette soirée, le conférencier et motivateur Jean-Marc Chaput était présent afin d'entretenir les invités, notamment sur l'atteinte du bonheur et l'impact de nos agissements sur nos réalisations.

Lors de son allocution en début de soirée, le maire Jean-Claude Boyer a tenu à souligner le travail, l'écoute et les encouragements que donnent sans compter ces bénévoles, ainsi que leur apport dans la communauté.

MAISON DES JEUNES

La Maison des jeunes de Saint-Constant offre aux jeunes de 12 à 17 ans la possibilité de faire plusieurs activités telles que danse, sports divers, ateliers sur la prévention, musique, bricolage, cuisine, jeux de société ainsi que plusieurs sorties. Des animateurs accompagnent les jeunes pour l'ensemble des activités.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Visitez la page Facebook de la Maison des jeunes de Saint-Constant et rendez vous au 164, boul. Monchamp.

facebook.com/Mdjsaintconstant

DES NOUVELLES DE VOTRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON

NOUVEAU EN JUILLET : LES APRÈS-MIDIS DU CLUB (25 $ / ENFANT)

Suite au succès du Club des apprentis archéologues du printemps, le Musée propose une nouvelle formule estivale de son club d'archéologie expérimentale. Les jeunes de 8 à 12 ans sont invités à participer à des séances thématiques d'une durée de 4 h en compagnie d'animateurs du Musée. Réserve ta place!

EN AOÛT, CÉLÉBREZ LE MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE AVEC NOUS!

Plusieurs activités spéciales seront proposées tout au long du mois d'août : simulation de fouilles archéologiques, fabrication d'outils en pierre, fabrication de poupée de maïs et visite de la réserve archéologique du Musée. De plus, venez célébrer avec nous le 325e anniversaire de la bataille de La Prairie le 7 août prochain!

BIEN D'AUTRES ACTIVITÉS À DÉCOUVRIR...

Dès juin, le Musée présentera sa nouvelle exposition temporaire traitant de l'univers de l'archéologie régionale sous le prisme de la photographie. Le Musée prendra également part à diverses activités à travers la région tout au long de l'été. Venez nous visiter!

archeoroussillon.ca
214, rue Saint-Ignace, La Prairie
450 984-1066

LES JEUX D'EAU, UN DIVERTISSEMENT RAFRAÎCHISSANT!

Les tout-petits pourront s'y amuser en toute sécurité dès les premières chaleurs, qui arrivent habituellement à la fin juin.

HEURES D'OUVERTURE : 8 H À 21 H

- Parc Réal Bellefleur : 206, rue du Grenadier
- Parc Jean-Béliveau : 21, rue Perron
- Parc du Petit bonheur : 80, rue Villeneuve

UNE PISTE À SUIVRE...

Dès cet été, un nouveau balisage des pistes cyclables sera mis en place! En effet, réalisable à pied, à vélo, à la course, en trottinette, alouette... le parcours identifié vous incitera à bouger et à découvrir la Ville autrement! Visitez le saint-constant.ca pour plus de détails.

VITRINE AUX TALENTS LOCAUX

La Ville de Saint-Constant foisonne de chanteurs et de groupes musicaux doués et désireux de se faire connaître du public. La municipalité souhaite donc que ces nouveaux talents soumettent leur candidature en faisant parvenir une courte présentation vidéo ainsi qu'un CV de leur parcours artistique à loisirs@ville.saint-constant.qc.ca avant le 31 août 2016. Les citoyens qui retiendront l'attention du comité de sélection seront invités à se produire sur scène lors de divers événements organisés par la Ville.

Les rendez-vous près de chez vous

des activités gratuites tout l'été

Saint-Constant

PLANIFIEZ VOTRE ÉTÉ AVEC LES RENDEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS!

Cette année encore, l'équipe des loisirs de la Ville de Saint-Constant vous réserve de belles surprises avec une programmation d'été renouvelée et riche en activités!

Alors que le cinéma en plein air permettra aux tout-petits de profiter des espaces verts devant le film du *Petit Prince*, de *Snoopy* et des autres amis, les veillées festives réservent, pour les plus grands, des spectacles qui sauront les tenir éveillés : Ariane Moffatt, Étienne Drapeau et Marco Calliari ne manqueront pas de faire bouger les foules au Centre municipal! Vous pourrez également profiter d'un retour aux sources en redécouvrant les saveurs de l'été avec plusieurs activités familiales, telles que le marché en plein air, les jardins communautaires et les conférences horticoles. Une fois l'été passé et votre forme retrouvée, ne manquez pas l'activité de clôture de la belle saison le **16 septembre** : en grande primeur cette année, vous pourrez relever en famille un défi coloré pour lequel vous serez originalement récompensé! Réservez cette date dès maintenant à votre calendrier! Les inscriptions débuteront en juin. Demeurez à l'affût!

Pour plus de détails sur les activités, consultez **RENDEZ-VOUS.SAINT-CONSTANT.CA.**

SAVEURS ET FRAÎCHEUR AU MENU DU MARCHÉ PUBLIC EN PLEIN AIR

L'été, synonyme de couleur, de fraîcheur… et de saveurs au Marché public de Saint-Constant! Encore plus accessible cette année, ce dernier se tiendra au Quartier de la Gare, au 121 de la rue Saint-Pierre, tous les samedis, entre 10 h et 14 h, du 11 juin au 10 septembre.

S'inscrivant dans la démarche de revitalisation du secteur de la rue Saint-Pierre en cours, ce nouvel endroit au cœur de la Ville vous donnera l'occasion d'encourager l'économie régionale en vous approvisionnant auprès des producteurs des environs et en économisant sur des produits frais de saison. C'est également une belle occasion de discuter avec les agriculteurs et les producteurs… qui sait, peut-être découvrirez-vous de nouvelles façons d'apprêter vos vieux classiques culinaires!

Inaugurez la belle saison avec nous! Amenez votre famille, vos enfants et… vos sacs réutilisables pour la grande fête d'ouverture qui aura lieu le 11 juin!

JUSQU'AU 14 JUILLET 2016 CONCOURS JARDINS FLEURIS

Découvrez l'artiste en vous et participez à l'embellissement de votre milieu de vie! La Ville de Saint-Constant invite tous ses résidents à user de créativité pour aménager et embellir l'extérieur de leur propriété.

Plusieurs prix chez les commerçants locaux à gagner!

LES CATÉGORIES :
Résidences

- Devanture (3 prix)
- Cour arrière (3 prix)
- Balcon (3 prix)

Commerces (3 prix)

Les participants doivent s'inscrire au concours en précisant l'endroit à visiter par les juges (devanture de la propriété, cour arrière, balcon, terrasse, etc.). Les visites auront lieu entre le 15 juillet et le 15 août 2016.

Pour plus d'information, consultez le saint-constant.ca.
Inscription en ligne dès maintenant.

le grand DÉFI PIERRE LAVOIE

18 JUIN 2016, DE 18 H À 21 H 30

LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE ET JIMMY SÉVIGNY

Profitez du *Grand Défi Pierre Lavoie* et du passage des cyclistes pour vous amuser en découvrant un mode de vie actif!

Un programme dynamique qui saura divertir petits et grands :

- Passage des cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie
- Entraînement avec Jimmy Sévigny
- Démonstration de cours offerts par la Ville
- Activités jeunesse offertes par les animateurs de camps de jour
- Remise des bourses aux athlètes Constantins s'étant illustrés dans un sport
- Lancement de la politique municipale sur les saines habitudes de vie et kiosques thématiques

Et la possibilité de réaliser un smoothie à l'aide d'un vélo smoothie!

FÊTE NATIONALE

ARIANE MOFFATT EN SPECTACLE AU CENTRE MUNICIPAL!

Une journée remplie d'activités festives vous attend le vendredi 24 juin prochain pour souligner la Fête nationale des Québécois! Spectacles, jeux gonflables, fermette et animation vous permettront de vous amuser en famille tout au long de la journée.

CONSULTEZ LA PROGRAMMATION COMPLÈTE À L'ENDOS

Le spectacle se déroule au Centre municipal au 160, boulevard Monchamp, beau temps, mauvais temps! Apportez vos chaises et couvertures pour le spectacle!

LA VILLE DE SAINT-CONSTANT TIENT À REMERCIER SES PARTENAIRES :

- Mouvement National des Québécoises et Québécois (Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent)
- Cuisine Doyon
- Jennina Pizzeria
- Madisons New York Grill & Bar
- Metro Plus
- Alain Therrien, député de Sanguinet - Parti Québécois
- Kruger
- Tecnic
- Jean-Claude Poissant, député fédéral de La Prairie

Dans le cadre du partenariat de la Ville avec l'École de conduite Tecnic, les résidents de Saint-Constant qui désirent suivre un cours de conduite se verront accorder un rabais sur les produits offerts dans les écoles Tecnic participantes. Téléphonez au 450 638-1222 pour plus d'information.

Les rendez-vous près de chez vous

Des activités gratuites tout l'été

Programmation de juin, juillet et août

Activités gratuites

Juin

4 | 18 | Les conférences horticoles

11 | Marché public de Saint-Constant

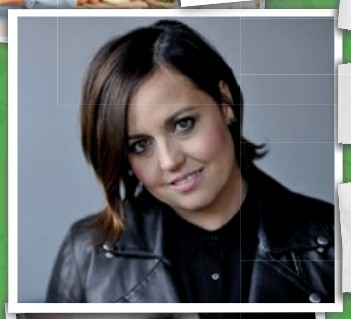

18 | Le Grand Défi Pierre Lavoie

le grand DÉFI PIERRE LAVOIE

24 | La Fête Nationale
avec Ariane Moffatt

Fête nationale

Juillet

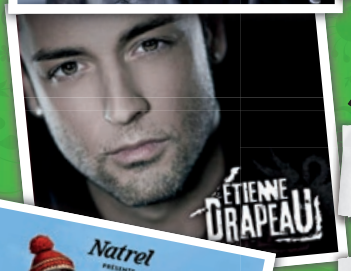

7 | Veillées festives en plein air
avec Étienne Drapeau

14 | Cinéma *La guerre des tuques*
Cinéma en plein air à la pénombre

21 | Cinéma *Snoopy*
Cinéma en plein air à la pénombre

Août

4 | Cinéma *Le Petit Prince*
Cinéma en plein air à la pénombre

11 | Veillées festives en plein air
avec Marco Calliari

18 | Cinéma *Pan*
Cinéma en plein air à la pénombre

16 septembre | L'événement Éclipse ($)

Saint-Constant

rendez-vous.saint-constant.ca

Activités de la bibliothèque de Saint-Constant

Programmation de la Bibli-On!

Atelier de la fête des Pères
Mardi 7 juin, pour les 6 à 10 ans

Juin

L'heure du conte en pyjama plus
Mardi 14 juin, pour les 5 à 8 ans

L'heure du conte en pyjama
Mercredi 15 juin, pour les 3 à 5 ans

Atelier Nature sauvage
Mardi 12 juillet, pour les 6 à 10 ans

Juillet

L'heure du conte en pyjama plus
Mardi 19 juillet, pour les 5 à 8 ans

L'heure du conte en pyjama
Mercredi 20 juillet , pour les 3 à 5 ans

Août

L'heure du conte en pyjama plus
Mardi 23 août pour les 5 à 8 ans

L'heure du conte en pyjama
Mercredi 24 août, pour les 3 à 5 ans

Culture et Communications Québec

Renseignements généraux sur les événements :
Service des loisirs 450 638-2010, postes 7200 et 7210
loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Saint-Constant

rendez-vous.saint-constant.ca

Club de lecture d'été TD

POUR FAVORISER LA RENCONTRE D'UN PASSANT ET D'UN LIVRE...

PRENEZ LE TRAIN À LIRE!

Encore cet été, la bibliothèque mettra à la disposition des Constantins et des usagers du train de banlieue le service du Train à lire. En effet, vous pourrez remarquer que trois boîtes rouges représentant des wagons de trains ont été déposées à proximité du quai de la gare de train de Saint-Constant. Ces boîtes contiennent des livres usagés qui sont disponibles pour tous, en tout temps. Certains parcs de la Ville offriront aussi un train à lire dès cet été.

Ce service innovateur, offert par la bibliothèque municipale, s'inspire du mouvement *Libérez les livres*, une pratique émergente axée sur le partage et le libre accès à la lecture. *Libérez les livres* se veut un mouvement qui implique chaque citoyen pour lui donner vie.

Empruntez les livres, lisez-les à votre guise, rapportez-les... ou pas, c'est comme vous voulez! Mais surtout, n'hésitez pas à utiliser le service et à communiquer la bonne nouvelle à vos amis.

DES LIVRES EN TROP?

Vos étagères regorgent de livres en trop? Apportez-les à la bibliothèque au 121, rue Saint-Pierre, au 2e étage. Romans, biographies, essais, tous les sujets sont les bienvenus. Vous contribuerez ainsi à enrichir votre Train à lire!

18 JUIN 2016

CONFÉRENCE HORTICOLE

Préparez votre été gourmand en découvrant trucs et conseil pour un jardin luxuriant!

- **Samedi 18 juin** : Trucs et astuces pour entretenir son jardin

Si vous avez réservé votre espace aux jardins communautaires, n'oubliez pas que l'ensemencement doit être effectué avant le 15 juin.

Inscriptions en ligne dès maintenant au saint-constant.ca

JUIN 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

AOÛT 2016

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

À la bibli-oh!

7 juin, 18 h 30	Atelier de la fête des Pères (7 à 10 ans)
14 juin, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama plus (5 à 8 ans)
15 juin, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama (3 à 5 ans)

11 juin	Inauguration du marché public
Du 13 juin au 19 juin	Semaine gratuite à l'écocentre
14 juin	Séance du Conseil accessible au Quartier de la Gare
18 juin	Grand Défi Pierre Lavoie
18 juin	Trucs et astuces pour entretenir son jardin
24 juin	Fête nationale

Juillet

À la bibli-oh!

12 juillet, 18 h 30	Atelier sur la nature sauvage (6 à 10 ans)
19 juillet, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama plus (5 à 8 ans)
20 juillet, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama (3 à 5 ans)

7 juillet	Spectacle Étienne Drapeau (Bachata)
8 juillet	Collecte des surplus de carton
12 juillet	Séance ordinaire du conseil
14 juillet	Film *La Guerre des tuques*
15 juillet	Début des visites du jury jardins fleuris (15 juillet au 15 août)
21 juillet	Film *Snoppy*

Août

À la bibli-oh!

23 août, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama plus (5 à 8 ans)
24 août, 18 h 30	L'heure du conte en pyjama (3 à 5 ans)

4 août	Film *Le Petit Prince*
9 août	Séance ordinaire du conseil
11 août	Spectacle de Marco Calliari
Du 15 août au 21 août	Semaine gratuite à l'écocentre
18 août	Film *Pan*

Bibliothèque · Sport, loisirs et culture · Séance ordinaire du conseil · Environnement

La Fête nationale du Québec

PROGRAMMATION DU 24 JUIN 2016

10 h Messe à l'église en hommage aux patriotes

ACTIVITÉS AU CENTRE MUNICIPAL

11 h à 17 h

Fermette
Carrousel de poneys
Promenades en calèche*
Jeux gonflables
Piste d'herbertisme
Tyrolienne
Maquillage
Animation ambulante

12 h Dîner communautaire
- 1000 boîtes à lunch gratuites pour les enfants de 12 ans et moins
- Hot-dogs à prix modique

Démonstration soccer sumo
Exposition Arts Visuels Roussillon et activité de peinture en direct

17 h à 19 h Musique d'ambiance 100 % francophone

19 h Mot de bienvenue, présentation des dignitaires, discours patriotique et hommage au drapeau

19 h 30 à 20 h 30 Première partie du spectacle assurée par le chansonnier Alexis Arbour

20 h 30 à 22 h Spectacle d'Ariane Moffatt

22 h Feu d'artifice

22 h 15 à minuit Musique d'ambiance 100 % francophone

* Les promenades en calèche seront offertes jusqu'à 15 h pour éviter d'épuiser les chevaux.

Mouvement national des Québécoises et Québécois
Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent
DOYON cuisine
Alain Therrien
Député de Sanguinet
Assemblée nationale Québec
Kruger Énergie
TECNIC Grand formateur de conducteurs
Jean-Claude Poissant
Député fédéral de La Prairie
JENNINA PIZZERIA
MADISONS NEW YORK GRILL & BAR madisonsNYC.com
metro PLUS Saint-Constant

RENDEZ-VOUS.SAINT-CONSTANT.CA

Les rendez-vous près de chez vous
des activités gratuites tout l'été

Saint-Constant